

République de Guinée

Travail-Justice-Solidarité

Présidence de la République

Secrétariat Général du Gouvernement

DECRET N° 2003/ 067 /PRG/SGG
Portant Nomination des Cadres du Ministère de la Pêche et de
l'Aquaculture à la Commission Baleinière Internationale

Le Président de la République

- Vu la Loi Fondamentale ;
- Vu La Décret D/99/004/PRG/SGG du 8 mars 1999, portant Nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n°99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, portant Nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié à ce jour ;
- Vu les nécessités de service.

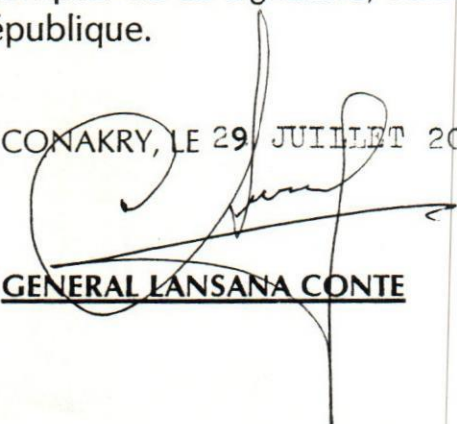
DECRETE :

ARTICLE 1^{ER} /- Les cadres dont les noms suivent sont nommés à titre exceptionnel aux fonctions ci-après :

- **Monsieur Ibrahima Sory TOURE**, Ingénieur Halieute - 187 402 B, est nommé Commissaire de la République de Guinée auprès de la Commission Baleinière Internationale ;
- **Monsieur Amadou Télivel DIALLO**, Ingénieur Zootechnicien - mle 164 820 G, est nommé Commissaire Suppléant

ARTICLE 2 /- Le présent Décret prend effet à compter de sa signature, sera enregistré et publiée au Journal Officiel de la République.

CONAKRY, LE 29 JUILLET 2003


GENERAL LANSANA CONTE